

Le 12 septembre 2017

## **Intervention de René Ferchaud Secrétaire général de l'UD FO 17 A la manifestation du 12 septembre 2017 à La Rochelle**

**L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Charente Maritime appelle à la grève et aux manifestations à La Rochelle, Rochefort et Saintes le 12 septembre 2017**

- ❖ A la suite des manifestations dans l'unité contre la loi Travail El Khomry
- ❖ A la suite de la manifestation nationale à Paris, un million de salariés
- ❖ Dans le cadre du communiqué commun des Unions Départementales CGT, FO et la FSU de Charente Maritime :
  - Non à l'inversion de la hiérarchie des normes
  - Non au CDI de projet
  - Non au référendum d'entreprise
  - Non à la fusion des institutions représentatives du personnel
  - **Pour l'abrogation de la loi Travail, pour l'abandon des projets d'ordonnance de loi travail XXL.**

Avec la Confédération Force Ouvrière, l'UD FO de Charente Maritime constate que nombre d'éléments des projets d'ordonnances constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables,

Dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent.

**Et ces attaques sont nombreuses ; quelques exemples :**

### **Négociation de branche**

Lors du conflit de 2016 contre la loi travail, FO avait obtenu d'en bloquer partiellement la logique d'une généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes,

On passe aujourd'hui de six à onze thèmes.

### **Négociation de branche**

FO conteste la disposition consistant à donner l'initiative à l'employeur d'un référendum en cas d'accord minoritaire (entre 30% et 50%).

Rôle du syndicat dans l'entreprise et IRP

FO est opposée à la fusion des instances représentatives du personnel (délégué du personnel, CE, CHSCT), craignant à la fois une dilution et un affaiblissement de leurs attributions spécifiques.

FO conteste clairement une disposition découverte au dernier moment, permettant dans les très petites entreprises (11 à 20 salariés), de se passer d'élection de délégué du personnel si aucun salarié ne manifeste le souhait d'être candidat.

## **Licenciement**

FO conteste que le barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse devienne impératif.

FO conteste également la diminution des planchers existants

FO dénonce aussi les facilités octroyées aux employeurs au détriment de la capacité des salariés de faire valoir leurs droits : possibilité pour l'employeur de compléter la lettre de motivation du licenciement a posteriori, plafonnement à un mois des indemnités dues en cas d'irrégularité.

FO dénonce que le périmètre d'appréciation de la situation économique d'une filiale d'une multinationale soit ramené à la France.

**Force Ouvrière est déterminée, en tout lieu, en toute circonstance, entend agir efficacement pour défendre les droits des salariés, hier, aujourd'hui et demain.**

**Pour l'abrogation de la loi Travail, pour l'abandon des projets d'ordonnance de loi travail XXL.**